

0311846N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE VINCENT AURIOL
36 AVENUE DE SOREZE
31250 REVEL
Tel : 0534666940

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNELS D'ETAT DU COLLEGE ET
LYCEE VINCENT AURIOL

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/10/2022
Réuni le : 08/11/2022
Sous la présidence de : Daniel Palpacuer
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modalités de remboursement proposées

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

REMBOURSEMENTS FRAIS DEPLACEMENTS

Le conseil d'administration approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels d'Etat du collège comme indiqué dans le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0